



## CLUB ENFANTS LES MILLE PATTES

**Accueil des enfants de 4 à 14 ans**  
Ecole maternelle – Impasse des Laiches  
38250 VILLARD DE LANS  
**Tél : 06 84 51 39 89**

**Organisateur**  
**OMT Villard de Lans**  
**101 Place Mure –Ravaud**  
**38250 Villard de lans**

### INFORMATIONS ET REGLEMENT ETE 2011

Vous avez inscrit votre ou vos enfant(s) au centre de loisirs Les Mille Pattes. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous prions de prendre 5 minutes, pour lire attentivement ce règlement.  
Le CLSH les Mille-Pattes dépendant de l'Office Municipal du Tourisme de Villard de Lans répond aux exigences de Jeunesse et des sports de l'Isère.  
Les activités du centre de loisirs comme les activités spécifiques (escalade, spéléologie, canyoning, tir à l'arc.....) sont encadrées par des moniteurs diplômés Bafa et des professionnels titulaire du brevet d'état.

#### INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent à l'arrivée des vacanciers, directement au bureau du centre de loisirs(école des laiches) : le matin de 10h à 12h .

Par téléphone (pré inscription) au **06 84 51 39 89**

Par courrier en téléchargeant les formulaires sur le site Internet [www.villarddelans.com](http://www.villarddelans.com).

**Adresse retour courrier : OMT Villard de Lans Club enfants les Mille-Pattes**  
**101 Place Mure –Ravaud**  
**38250 Villard de lans**

Règlement accepté : Par chèque libellé à l'ordre du trésor public

Par chèques vacances

En espèces

**Pas de paiement par carte Bancaire**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement (sauf cas de force majeur, accident, maladie sur présentation d'un justificatif)

Une fiche d'inscription devra être remplie, ainsi qu'une fiche sanitaire de liaison.

Les parents devront fournir un certificat médical avec mention «**non contre-indication à la vie en collectivité**» et / ou la mention «**non contre-indication à la pratique du sport**».

**Traitement médical** : tout enfant suivant un traitement médical doit avoir une prescription du médecin afin que le responsable du club puisse administrer la posologie et faire le suivi dans la mesure ou cela ne requiert pas de compétences particulières.

Les maladies contagieuses devront être déclarées au responsable du club .Les parents devront signer l'autorisation d'intervention chirurgicale (fiche d'inscription).

#### HORAIRES

### **CLUB : 4 / 7 ans**

Du Lundi au Vendredi : **13h30 à 18 h** accueil à partir de 13h 20  
(Reprise des enfants au plus tard à 18h15)

### **CLUB : 8 / 14 ans**

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : **13h30 à 18 h** : accueil à partir de 13h20

**Pour la journée du mercredi : accueil à partir de 9h jusqu'à 10H**

► Merci de vous présenter à l'accueil avec vos enfants pour les confier à une animatrice ou un animateur.

Sauf autorisation écrite, les enfants ne pourront quitter seuls le Club, ils seront confiés aux seules personnes désignées sur la fiche d'inscription.

Le club se réserve la possibilité d'exclure un enfant dont le comportement remettrait en cause la sécurité et le déroulement des activités.

## **ASSURANCES**

Une assurance (MMA Assurances) couvre les enfants et l'ensemble du personnel du centre de loisirs. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

## **DIVERS**

Dans la semaine, les enfants pratiqueront des activités spécifiques encadrées par des professionnels.

Quant au canyoning, le brevet de natation de l'enfant est exigé. Une sortie piscine avant le canyoning s'effectuera pour voir le comportement de vos enfants en milieu aquatique au sein d'un groupe. Pour les enfants n'ayant pas leur brevet, un test de natation par les maîtres nageurs s'effectuera lors de la sortie piscine.

Dans le cadre des activités ou en cas de problème particulier, la responsable ou les animateurs se réservent le droit de transporter les enfants dans les véhicules prévus pour le transport d'enfants, dans le respect du code des assurances.

## **PREVOIR**

Voici quelques conseils pour la préparation des effets pour les activités :

Prévoir des vêtements n'ayant rien à craindre.

Des chaussures fermées adaptées au sport et à la marche.

Casquette ou chapeau de soleil.

Crème solaire.

Pull ou coupe-vent (le temps change vite en montagne).

Sac à dos, gourde ou bouteille d'eau, goûter.

### **Pour l'escalade et le parcours accrobranche :**

Pantacourt ou short un peu long et T-shirt un peu long.

### **Spéléologie :**

Pull ou sweat ancien, jogging ou pantalon large et usagé, bottes ou baskets pouvant aller dans l'eau, **affaires de rechange pour le retour.**

### **Canyoning :**

Maillot de bain, serviette, baskets allant dans l'eau (**sandales interdites**), chaussures de rechange et petite culotte pour le retour.

### **VTT :**

Casque de vélo.